



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de madame Isabelle DUFAU, vice-présidente du CCAS.

n° 31/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Présents : Mesdames CORRIHONS Nicole, DUFAU Isabelle, HORGUES Mireille, LALANNE Nelly, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MIREMONT Didier et PAMART Denis.

Excusés : Madame LOGEZ Marie-France ; messieurs MABILLET Marc, PRADEILLE Jean-Luc et ROBLES Antoine.

Absente ayant donné procuration :

Madame DAMOUR Françoise a donné procuration à madame DUFAU Isabelle.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du CCAS de TARNOS

Madame la vice-présidente rappelle les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : *pour les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique [...] le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT.*

L'article L1411-5 du CGCT précise que *la commission est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer (les marchés concernés) [...] et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste [...]. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.*

Madame la vice-présidente ajoute que les membres sont élus au sein de cette CAO jusqu'au renouvellement du conseil d'administration ; il s'agit donc d'une commission élue à caractère permanent.

Madame la vice-présidente propose de constituer une liste d'entente et de procéder à l'élection des membres de la CAO.

La liste unique suivante est constituée :

TITULAIRES	SUPPLEANTES
Mme DUFAU Isabelle	Mme LALANNE Nelly
Mme PORTET Fabienne	Mme PANELAY Isabelle
M. PAMART Denis	Mme LOGEZ Marie-France
M. MIREMONT Didier	Mme CORRIHONS Nicole
M. ROBLES Antoine	Mme HORGUES Mireille

.../...

Les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de
secret (article L2121-21 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 040-264003070-20260611-31_2026-DE



Les résultats sont les suivants :

Votants : 9 (dont 1 procuration)

Suffrages exprimés : 9

La liste unique a obtenu 9 voix.

Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS est désigné Président de la CAO.

Les personnes suivantes sont proclamées élues et membres de la CAO :

Membres titulaires :

Mme DUFAU Isabelle

Mme PORTET Fabienne

M. PAMART Denis

M. MIREMONT Didier

M. ROBLES Antoine

Membres suppléants :

Mme LALANNE Nelly

Mme PANELAY Isabelle

Mme LOGEZ Marie-France

Mme CORRIHONS Nicole

Mme HORGUES Mireille

Vote de la question - nombre de votants : 9 (dont 1 procuration)

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 12 juin 2026

Le Président du C.C.A.S,



Marc MABILLET